

**Près de 300 entreprises de l'UE et de la
CEDEAO en quête de partenariat d'affaires**



Sommaire

- ☑ Partage d'expériences de la CCI du Benin avec les autres CCN de l'UEMOA
- ☑ La deuxième réunion du bureau de la CCR-UEMOA
- ☑ Interview de Monsieur Abdoulaye DIOP, Président de la Commission de l'UEMOA
- ☑ Interview de Monsieur Daouda Coulibaly, Président de la CCR-UEMOA
- ☑ Le Forum des affaires Afrique de l'Ouest - Union Européenne s'est tenu à Abidjan en juin 2022
- ☑ Dossier Spécial Togo

L'ÉDITO

Chers Collègues,
chers amis,
Vous avez entre vos
mains le tout premier
numéro de la newsletter de la
Chambre Consulaire Régio-
nale de l'Union Economique
et Monétaire Ouest Africaine
(CCR-UEMOA) dénommée
« **L'UNION** », qui paraîtra
quatre (04) fois par an.

Cette publication, matérialise
l'une des recommandations de
l'Assemblée générale électorale
de mai 2021, au terme de la-
quelle, j'ai été porté à la prési-
dence de notre Institution. Elle
vient enrichir le portefeuille des
outils de communication institutionnelle et de visibi-
lité de l'Institution pour être un trait d'union entre la
CCR-UEMOA et ses différentes catégories de partena-
ires que sont les pouvoirs publics, les institutions,
les secteurs privés communautaires, nationaux, régio-
naux et internationaux.

Cette newsletter sera un canal privilégié d'informa-
tions sur les activités de l'Institution communautaire
destinée au secteur privé ; un instrument de promo-
tion de l'entrepreneuriat par l'exemple des succès
stories entrepreneuriales régionales, voire continen-
tales et régionales ; intérêt y sera accordé aux évé-
nements, politiques, programmes, projets et chantiers
de l'UEMOA en rapport avec le secteur privé, aux
problématiques et défis auxquels les entreprises sont
confrontées ; écho sera fait des activités majeures de



Daouda COULIBALY

notre institution mais aussi de
ses organisations membres, et
partenaires stratégiques, etc...

Cet outil a longtemps été le
chaînon manquant de notre
dispositif de communication et
d'information. Vous avez été
nombreux, sinon unanimes,
à souhaiter sa mise en place,
notamment lors de nos diffé-
rentes rencontres.

L'UNION est désormais là !

C'est notre support, notre pro-
priété à tous sans exclusive. Il
nous revient de nous en appro-
prier, de l'animer, d'en faire
une large diffusion dans nos

réseaux respectifs.

Ensemble nous l'avons conçue et fixé sa ligne édito-
riale. Sa pérennité dépend de notre capacité, à tous, à
en faire notre affaire.

Pour ce premier numéro, c'est le TOGO, pays qui
abrite le siège de notre Institution commune, qui est en
point de mire à travers la Chambre de Commerce et
d'Industrie du Togo (CCIT). Nous tenons d'ores et déjà
à remercier la CCIT pour sa franche collaboration à la
rédaction des articles contenus dans ce numéro.

Je voudrais saluer le travail de chacune des parties
prenantes à cet avènement, et nous engager à conti-
nuer nos efforts pour fournir aux acteurs économiques
de notre région les ressources informationnelles voire
techniques pertinentes pour entreprendre sereine-
ment.

Bonne lecture !

« PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE LES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CCR-UEMOA »

La Chambre Consulaire Régionale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CCR-UEMOA), en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin), a organisé les 05 et 06 mai 2022 à Cotonou, une réunion de partage d'expériences sur les financements innovants au profit des PME/PMI.



La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame Shadiya Alimatou Assouman, Ministre de l'Industrie et du Commerce du Bénin, en présence de Madame Thi Hoang Mai Tran, Représentante de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour l'Afrique de l'Ouest (OIF), Monsieur Daouda COULIBALY, Président de la CCR-UEMOA et des Présidents et Vice-présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie des pays de l'UEMOA.

Sur invitation du Président de la CCI du Bénin, Monsieur Arnauld AKAKPO, et sur financement de la CCIB, les autres Présidents de CCI de l'espace UEMOA ont pu s'enrichir de la réponse apportée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin qui, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et

Consignation du Bénin (CDC Bénin), a mis sur pied un instrument de financement : le Fonds d'Appui Catalytique et de Solidarité (FACS), destiné à financer les projets innovants et structurants des entreprises à de meilleurs taux, et à promouvoir le financement et le développement des PME/PMI et des Start up.

Le Fonds d'Appui Catalytique et de Solidarité (FACS) a ainsi été présenté comme un dispositif novateur de soutien aussi bien financier que non financier aux PME, en vue de susciter des initiatives similaires dans leurs pays, mobiliser des partenaires de financement et relever le challenge du financement adapté des PME dans l'Union.

Cette problématique du financement des PME/PMI est chère à la

CCR-UEMOA. En effet, au cours de l'année 2021, la Commission Technique des Politiques Sectorielles de l'Union (CTPS) de la CCR-UEMOA y a consacré ses deux réunions.

La principale recommandation en a été de mettre en place un dispositif de financement adapté aux besoins des PME/PMI qui s'appuie sur les Caisses des Dépôts et Consignation (CDC). Et dans cette logique, la CTPS a élaboré une note technique relative à la structuration opérationnelle du dispositif de financement adapté aux besoins des TPE, PME/PMI, entreprises artisanales et structures agro-sylvo-pastorales de l'UEMOA adossé sur les Caisses des Dépôts et Consignation (CDC).

La réunion de Cotonou a donc été l'occasion de présenter aux présidents des Chambres Consulaires Nationales (CCN), la structuration, le mode d'intervention et les facteurs de succès du Fonds d'Appui Catalytique et de Solidarité (FACS). Elle a ainsi permis de faciliter la synergie entre les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'UEMOA au bénéfice du secteur privé et de l'économie communautaire.

DEUXIÈME RÉUNION DU BUREAU DE LA CCR-UEMOA

LA CHAMBRE CONSULAIRE RÉGIONALE DE L'UEMOA (CCR-UEMOA) A TENU LES 23 ET 24 MAI 2022, À DAKAR, SA DEUXIÈME RÉUNION DE BUREAU, ÉLARGIE AUX PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS TECHNIQUES ET AD'HOC.

La rencontre a été présidée par le Président de la CCR-UEMOA, Monsieur Daouda COULIBALY qui a rappelé la vision de la mandature 2021-2024 qui est : « d'agir ensemble et de manière cohérente pour une plus grande efficacité, de la CCR-UEMOA via une collaboration efficace avec les Autorités et Organes de l'Union ; une solidarité active entre les organisations membres de l'Institution et une coopération dynamique entre les entreprises de notre espace communautaire ».



Ont également pris part à la rencontre, outre les membres du Bureau de la CCR-UEMOA, les Présidents des Commissions Techniques et Ad'hoc, le Conseiller Spécial du Président de la CCR ainsi que l'équipe technique des Services Administratifs.

Cette réunion du Bureau avait pour mission d'examiner et de valider les conclusions et recommandations

des travaux des premières réunions des Commissions Techniques et de prendre toute décision qui concourt au bon fonctionnement de l'Institution.

Elle a permis, entre autres, de présenter le Fonds d'Appui Catalytique et de Solidarité (FACS) mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignation du Bénin,

ainsi que de suivre l'évolution du planning d'activités et la situation des finances de l'institution, avec notamment le point sur les cotisations.

La session a également été l'occasion de faire le bilan des actions du Bureau après un an de fonctionnement. C'est en effet, en mai 2021 que l'actuel Bureau de la CCR-UEMOA a été élu pour un mandat de trois (03) ans.

INTERVIEW DU PRÉSIDENT DE LA CCR-UEMOA

DAOUDA COULIBALY, PRÉSIDENT DE LA CCR-UEMOA: « LA CONSOLIDATION DES BASES STRUCTURELLES DES ÉCONOMIES DE NOTRE UNION, LE CHEVAL DE BATAILLE DE LA MANDATURE 2021-2024 »

1. Monsieur le Président, la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA a décidé de lancer, à partir de cette année, une newsletter trimestrielle. Quels sont les objectifs poursuivis à travers cette initiative ?

La mission principale de la CCR-UEMOA est de favoriser l'implication effective du secteur privé communautaire dans le processus d'intégration régionale. Mener à bien cette mission implique que l'institution entretienne une réelle proximité, avec les pouvoirs publics de l'Union, les acteurs économiques de l'Union et différents groupes de partenaires. La newsletter intervient dans ce contexte comme un instrument pour renforcer les relations avec et entre ces différents groupes d'acteurs par les informations qu'elle vient rendre disponibles pour les uns et les autres.

Ainsi, au-delà d'informer sur les activités de notre institution pour en accroître la visibilité, elle servira aussi bien de support de vulgarisation des évolutions économiques et des textes en vigueur au sein de l'Union, que de diffusion des perspectives du secteur privé pour mieux les faire prendre en compte par les pouvoirs publics commu-

nautaires dans la formulation des politiques, programmes, projets dans le cadre du processus d'intégration régionale. Pour finir nous envisageons, cette newsletter aussi, comme un canal d'échange d'expériences et de partage de bonnes pratiques entre les organisations membres de la CCR-UEMOA, dans une logique de consolidation de la compétitivité et de la résilience des entreprises de l'Union et partant de l'ensemble de l'économie sous régionale.



Daouda COULIBALY
Président de la CCR-UEMOA

Ainsi donc, le lancement de cette newsletter, qui dans un premier temps va avoir une périodicité de publication trimestrielle, est une autre matérialisation du leitmotiv de notre mandature qui est :

d'agir ensemble et de manière cohérente avec les autorités et organes de l'Union, les organisations membres de l'institution et les acteurs économiques de notre espace communautaire à l'effet, de renforcer l'efficacité de la CCR-UEMOA dans l'accomplissement de sa mission.

2. Vous évoquiez tantôt, la compétitivité et la résilience des entreprises de l'Union comme la finalité des actions de la CCR-UEMOA à laquelle la newsletter devra aussi contribuer. Quelles sont les problématiques structurantes de la mandature que vous conduisez depuis mai 2021 ?

Notre mandat, entamé en mai 2021, intervenant dans un contexte économique assez particulier marqué par les conséquences multiples et multiformes de la pandémie de la Covid-19, les problématiques retenues pour être au centre des travaux de notre institution au cours de la mandature 2021-2024 ont naturellement trait à la consolidation des bases structurelles des économies de notre Union afin que ces dernières soient à même de conserver une trajectoire de croissance face à des aléas majeurs imprévus pouvant subvenir à tout moment.

Les problématiques qui structurent les travaux de notre institution, sur la période de cette mandature, sont, dans cette logique : la transformation structurelle des économies de l'Union par l'industrialisation, l'innovation et la capitalisation des chaînes de valeur ; l'amélioration de la compétitivité générale des économies de l'Union et la résilience opérationnelle des entreprises de notre espace communautaire et enfin, le développement de l'entrepreneuriat, le financement des PME/PMI et la capitalisation des TIC.

Comme vous pouvez le voir, il s'agit de paramètres qui conditionnent, quelque part, la pérennité et la survie de nos entreprises et donc le dynamisme de l'économie de l'Union. Et preuve supplémentaire, s'il en est besoin, que ces problématiques sont de grande importance, le Cadre d'Actions Prioritaires (CAP) 2025, la feuille de route du nouveau collège des Commissaires de l'UEMOA dont Monsieur Abdoulaye DIOP assure la Présidence, les intègre pleinement.

3. Au regard de ces problématiques, quelles sont les actions majeures engagées au cours des douze premiers mois que vous venez de passer à la tête de la CCR-UEMOA ?

Ces douze premiers mois ont été riches d'actions. Nous avons par exemple :

- actualisé le Règlement Intérieur de notre Institution pour

le mettre en cohérence avec les évolutions normatives (décisions de la Cour de Justice de l'Union) et décidées par l'Assemblée Générale ;

- opérationnalisé, en application du Règlement Financier des Organes de l'Union, le Comité d'Audit et de Conformité (CAC) qui est doté d'une Charte ;
- actualisé le Plan Stratégique 2020-2030 de la CCR-UEMOA pour intégrer les nouveaux défis découlant de la probabilité élevée de survenue d'aléas majeurs tels que la crise sanitaire à Covid-19 ;
- élaboré le Plan d'Actions de la mandature 2021-2024 assorti d'un cadre de performance pour assurer un meilleur suivi ;
- approfondi la réflexion communautaire sur le financement des PME/PMI et suggéré un dispositif qui reposerait sur les Caisses des Dépôts et Consignations (CDC) ;
- enclenché la dynamique des partages d'expérience entre les organisations membres de notre Institution sous la houlette de celle-ci, en commençant par le Bénin.

En sept mois d'exercice en 2021, avec le concours de tous les Elus consulaires, nous avons réussi à exécuter la totalité des activités prévues par notre Plan d'Actions pour 2021, et avons défini celui de cette année dont la mise en œuvre est en cours.

En guise d'exemple, l'année 2021 a connu l'organisation du séminaire d'appropriation des réformes

de l'UEMOA à l'attention des Secrétaires et Directeurs Généraux des organisations membres de la CCR-UEMOA. Cette activité est une des plus importantes car elle permet d'outiller les points focaux pays de notre Institution sur l'état de la mise en œuvre des réformes de l'UEMOA dont ils devront assurer la restitution au niveau national ainsi que le suivi.

Aussi, nous avons créé de nouveaux outils tel que la newsletter qui participe à la redynamisation de la CCR-UEMOA. D'autres initiatives suivront incessamment.

« La dynamique de collaboration avec la Commission est très bonne et devrait nous permettre de relever le défi commun de l'autonomie financière réussie de la CCR-UEMOA »

4. Quelle appréciation faites-vous de votre collaboration avec la Commission de l'UEMOA ?

La dynamique de collaboration avec la Commission de l'UEMOA est globalement bonne. Notre ambition, au cours de la présente mandature est de rendre cette collaboration bien plus efficace. Et dans cette logique, nous avons, l'année dernière, au moment de l'élaboration du CAP 2025 conduit une délégation du Bureau de la CCR-UEMOA au siège de la Commission à Ouagadougou, où nous avons échangé avec le Président, mais aussi avec chaque Dépar-

tement pour partager avec eux la perspective du secteur privé communautaire au cours de la mandature que je conduis.

Quand la feuille de route CAP 2025 de la Commission a été finalisée, nous avons sollicité et obtenu du Président de la Commission qu'elle soit présentée dans ses grandes lignes à l'Assemblée Générale de la CCR-UEMOA tenue à Bamako en décembre 2021 afin que nous nous en imprégnions de manière à ce qu'au travers de ses Commissions Techniques et Ad'hoc, notre institution accompagne son opérationnalisation de ses réflexions, avis et initiatives. Toujours dans l'optique d'une plus grande efficacité d'actions dans le cadre de la collaboration avec la Commission, nous envisageons cette année, une série de rencontres techniques de concertation avec chacun des Départements de la Commission pour dégager les champs de collaboration et y agir en synergie.

C'est donc dire que la dynamique est bonne ! Et cela devrait pouvoir nous aider à relever un défi commun : celui de l'autonomie financière réussie de la CCR-UEMOA. Cela nous paraît essentiel pour une réelle implication du secteur privé communautaire dans le processus d'intégration régionale. Je

saisi la perche que vous me donnez pour remercier M. Abdoulaye DIOP, le Président de la Commission pour son écoute et surtout les conseils avisés qu'il nous donne. Le secteur privé est une des épines dorsales de son plan stratégique, « CAP 2025 » et nous voulons le remercier pour cette vision claire. Au Président, j'associe l'ensemble des Commissaires et particulièrement celui en charge du secteur privé.

5. Quel message avez-vous à l'endroit de vos collègues, membres consulaires en particulier, et du secteur privé communautaire en général ?

L'édification en cours du marché unique continental (ZLECAf) avec près de 1,5 milliards de consommateurs potentiels impose à nos économies de renforcer leurs capacités productives afin de tirer le meilleur parti des opportunités qui en découlent. Relever ce challenge requiert qu'aussi bien les pouvoirs publics communautaires et nationaux ainsi que les acteurs économiques créent les conditions matérielles et opérationnelles d'amélioration de la compétitivité et des performances des entreprises de l'Union.

Ce contexte rend le rôle de la

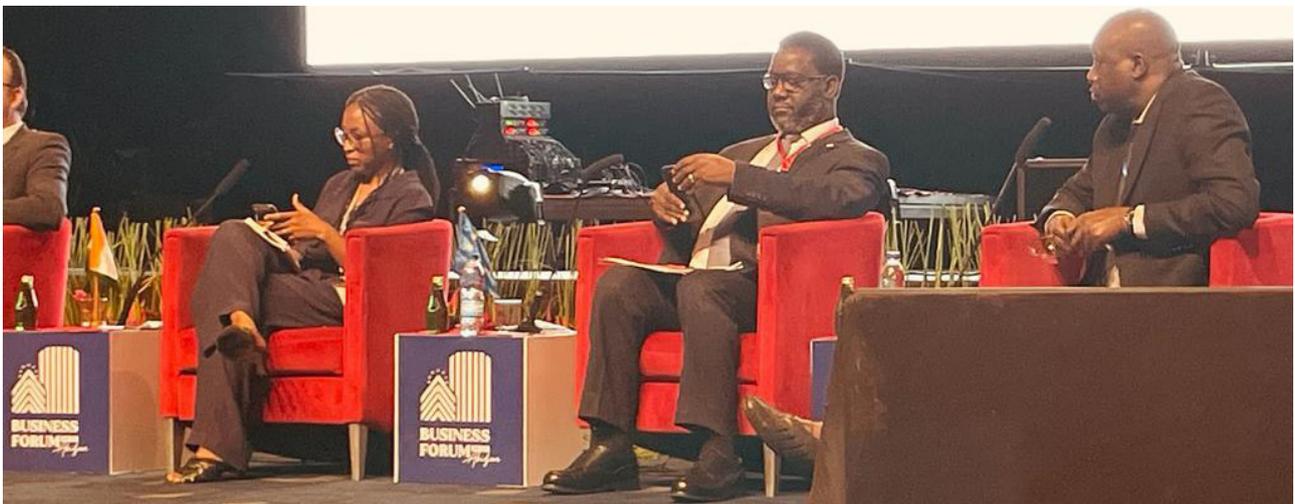
CCR-UEMOA hautement décisif. Plus que jamais auparavant, nos actions diverses et multiformes devront contribuer au développement des échanges intracommunautaires ; et notre plan d'actions 2021-2024 est riche d'activités à cet effet, que le collège des membres de l'Institution et les Services Administratifs, travaillent à trouver les ressources pour mettre en œuvre. C'est le lieu de saluer, la mobilisation des uns et des autres. Je nous engage à maintenir ce cap d'actions et d'initiatives.

A l'endroit du secteur privé communautaire, je voudrais dire, qu'en même temps qu'il nous expose à une pression concurrentielle encore plus accrue, le marché unique continental ouvre pour nous de réelles opportunités. Et les capitaliser nous impose une collaboration et une coopération inter-entreprises plus renforcées dans le double cadre de développement de chaînes de valeur régionales et de renforcement de la complémentarité régionale.

Pour terminer, je dirais, dans un élan d'optimisme réaliste, qu'il est clair que notre sous-région est confrontée à de multiples défis, mais qu'elle a les clés, eu égard à ses potentialités réelles, de tirer grands avantages de la ZLECAf.

FORUM D'AFFAIRE AFRIQUE DE L'OUEST ET UE

LE FORUM DES AFFAIRES AFRIQUE DE L'OUEST-UNION EUROPÉENNE S'EST TENU LES 16 ET 17 JUIN 2022 AU PALAIS DES CONGRÈS DU SOFITEL HÔTEL IVOIRE EN PRÉSENCE DE S.E.M PATRICK ACHI, PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE ET D'ÉMINENTES PERSONNALITÉS POLITIQUES.



Projet financé par l'Union européenne, le Business Forum était organisé en collaboration avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur. Le Business Forum avait pour but de créer les conditions pour le renforcement de partenariat d'affaires entre les secteurs privés Ouest-Africain et Européens, en vue du développement des chaînes de valeur locales à fort potentiel de transformation économique. Ce sont environ 300 entreprises de l'UE et de la CEDEAO qui ont participé à ce forum.

Cette première édition qui avait pour thème : « Transformation des économies d'Afrique de l'Ouest à travers un partenariat renforcé entre les secteurs privés européens et ouest Africain » se voulait un canal pour la restructuration des économies des Etats Africains misant sur une forte implication du secteur privé.

Le Président de la CCR-UEMOA, Monsieur Daouda COULIBALY y a animé un panel sur les mécanismes de financements innovants pour le secteur privé au cours duquel il a indiqué que : « le financement en faveur des PME évolue

dans le bon sens même si ce n'est pas encore ce que nous attendons », avant de proposer des pistes de solution pour améliorer ces taux de financement.



INTERVIEW DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

« LA BATAILLE DE L'ÉMERGENCE ET DU DÉVELOPPEMENT SE GAGNE AVEC UN SECTEUR PRIVÉ FORT, ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF. »



Abdoulaye DIOP, Président de la Commission de l'UEMOA

1 .Monsieur le Président, le secteur privé est le moteur de la croissance économique de l'Union, dit-on souvent. Qu'est-ce qui est mis en œuvre par la Commission de l'UEMOA sous votre impulsion pour permettre au secteur privé communautaire de prendre une part active au développement socioéconomique de la sous-région ?

Je voudrais tout d'abord saluer le nouveau Bureau de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA) qui est déjà à plus d'un an d'exercice et féliciter tous les membres pour les progrès réalisés depuis le début de leur mandature.

Je voudrais par la même occasion l'assurer de la disponibilité de la Commission de l'UEMOA à l'accompagner dans l'atteinte des objectifs qui lui ont été assignés à travers notamment l'amélioration de l'implication du secteur privé

dans le processus d'intégration régionale.

Comme vous le savez, le secteur privé constitue l'un des moteurs de la croissance économique de notre espace communautaire. C'est ce qui justifie la création d'une Direction qui lui est spécialement dédiée au sein de notre Département en charge de l'entreprise. Toutes les actions de cette Direction sont opérationnalisées à travers un vaste Programme de développement de l'Industrie et de l'Artisanat dont l'objectif est de consolider et améliorer la performance du secteur privé de l'Union.

Au titre de ces actions, il convient de citer notamment, l'harmonisation et la mise en œuvre de cadres régissant la promotion des investissements et l'amélioration du climat des affaires; le développement de l'industrialisation et la promotion des PME ; l'accompagnement et le renforcement des capacités des Startups ainsi que la contribution à l'amélioration de l'infrastructure qualité. A cela, il faut ajouter l'appui à la compétitivité des entreprises dans la perspective des Accords de Partenariat Economique (APE), la protection des droits des consommateurs de même que l'amélioration de l'accès des produits et services de l'artisanat au marché.

En outre, une Stratégie régionale

de développement du secteur privé élaborée par la Commission et en cours de validation par les instances décisionnelles, donne les orientations à suivre pour concrétiser cette contribution significative du secteur privé à notre économie. Elle vise à mettre à la disposition des décideurs régionaux et internationaux, un outil stratégique cohérent de développement du secteur privé au sein de l'UEMOA.

Cette stratégie devrait permettre de donner un nouveau souffle à la Politique Industrielle Commune, adoptée en 1999, en cours d'évaluation pour une actualisation et plus de visibilité aux actions de la Commission en matière de développement du secteur privé.

Il est important de souligner que nous menons toutes les actions et activités en étroite concertation avec la CCR-UEMOA.

2. Quelle appréciation faites-vous des actions menées par la CCR-UEMOA dans le cadre du processus d'intégration, conformément à la mission que les Pères-fondateurs de l'UEMOA lui ont confiée ?

Dans le cadre du processus d'intégration, l'idée de créer un Organe consultatif tel que la CCR-UEMOA pour porter la voix du secteur privé et donner des recommandations et orientations fortes aux Organes de Direction, est à louer.

La CCR-UEMOA dont la vision à l'horizon 2030 est d'« être un acteur majeur de la promotion de l'entrepreneuriat communautaire

», associe la Commission de l'UEMOA et les autres Organes de l'Union dans toutes ses réflexions menées par ses Commissions techniques et ad'hoc, tout en s'appropriant les chantiers prioritaires relatifs aux politiques sectorielles et communes. Elle a pour mission d'assurer la participation effective du secteur privé communautaire dans le processus d'intégration de l'Union et pour l'heure elle s'en sort bien.

En effet, l'Organe a la particularité d'être représentatif de toutes les structures d'accompagnement, d'encadrement et de représentation du Secteur Privé dans la sous-région avec des Elus volontaires, engagés et expérimentés, ce qui fait d'elle une réelle force de proposition sur les programmes et projets de développement, quel que soit le secteur.

En plus des avis pertinents que la CCR-UEMOA donne, elle mène des actions pour sensibiliser les opérateurs économiques sur les actions et activités menées par l'Union, accompagner et assurer le renforcement des capacités des Chambres Consulaires nationales, appuyer les organisations du secteur privé sous régional dans le cadre de leurs activités, favoriser les actions de promotion des échanges communautaires et des investissements. Par ailleurs, elle appuie la mise en œuvre de projets intéressants tels que la mise en place d'un mécanisme de gestion de la caution sur les conteneurs menés sous le leadership de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)

Par ailleurs, à chaque activité de

la Direction du Secteur Privé de la Commission de l'UEMOA, la CCR-UEMOA est associée et généralement représentée par un membre Elu et un Cadre de la Direction Générale.

Enfin, il est important de saluer la dynamique de la vision du Bureau de la CCR-UEMOA qui est d'accroître non seulement la synergie des actions avec la Commission de l'UEMOA, mais également le niveau d'implication du Secteur Privé dans le processus d'intégration économique et social au sein de l'UEMOA à travers les Organisations membres et une meilleure évaluation de l'impact des actions menées.

3. Quelle est votre vision de la mission de la CCR à moyen et à long terme ?

Vecteur d'un développement soutenu dans chacun des Etats membres, fer de lance de la croissance et premier pourvoyeur d'emploi, le secteur privé est essentiel à l'économie de l'Union.

Il est important de souligner que la Commission de l'UEMOA fait siennes la vision et la mission de la CCR-UEMOA telles que définies par son plan stratégique car, comme je l'ai indiqué plus haut, il y a une étroite collaboration entre les deux institutions et particulièrement avec le Département qui a en charge le Secteur Privé. Ainsi, la vision et les missions dégagées par les instances de la CCR-UEMOA l'ont été avec le concours de la Commission.

Toutefois, comme toute institution, il importe qu'un bilan des actions

soit réalisé en vue de procéder aux ajustements organisationnels et opérationnels nécessaires pour mieux

A long terme, la CCR-UEMOA devrait jouer pleinement son rôle d'Organe Consultatif pour une meilleure prise en charge des préoccupations du secteur privé dans les chantiers de l'UEMOA.

En outre, elle pourrait participer davantage à la réflexion sur le processus d'intégration et la mise en œuvre des réformes de l'Union, notamment en faisant en sorte que le secteur privé tire le maximum de profit du marché commun en cours de construction.

4. Quel message pourriez-vous adresser au secteur privé sous régional ?

L'intégration régionale est une passerelle vers la prospérité économique et le secteur privé est le principal point d'ancrage pour promouvoir le commerce et les investissements dans la sous-région et accélérer la croissance économique et le développement des États membres. La bataille de l'émergence et du développement se gagne avec un secteur privé fort, entreprenant et compétitif.

J'aimerais donc inviter notre secteur privé à continuer à œuvrer efficacement pour le développement de nos économies. Une plus grande implication du secteur privé dans le processus actuel d'intégration régionale et sa participation active à la mise en œuvre des politiques commerciales et industrielles communautaires, contribueront à bâtir une situation « gagnant-gagnant »

pour les institutions régionales, les États membres et le secteur privé.

Nous sommes sur la bonne voie, et les institutions de l'Union ne ménagent aucun effort pour soutenir le secteur privé. En dépit des diverses crises sécuritaires, inflationnistes, alimentaires et sanitaires que nous traversons, il importe que le secteur privé reste fort et privilégie le commerce inter-régional, la transformation et développe les compétences nécessaires afin d'intégrer les chaînes de valeurs régionales et de renforcer leur compétitivité face aux chocs économiques extérieurs de plus en plus récurrents.

Des efforts importants entrepris par les États et la Commission pour l'amélioration de l'environnement des affaires et le développement des investissements d'appui à la

production seront renforcés. La Commission de l'UEMOA s'engage, avec à ses côtés la CCR-UEMOA, à mettre tous les moyens et à fournir tous les efforts pour mettre en œuvre des initiatives durables en vue de promouvoir les investissements dans la sous-région, favoriser les échanges commerciaux, surtout avec l'avènement de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), créer des opportunités d'affaires pour le secteur privé communautaire et rendre notre sous-région plus attrayante, mieux réglementée et incontournable.

Toutes les actions déjà entreprises constituent une base solide pour encourager le secteur privé à jouer le rôle qui est le sien au cœur du processus d'intégration régionale.



INTERVIEW DE LA PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE CONSULAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO



Madame Nathalie BITHO, Présidente de la DSC-CCIT

1 .Madame la Présidente, quel est aujourd'hui votre sentiment après le temps passé à la tête de la Délégation Spéciale Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo ? Quelles sont les avancées notables et qu'est-ce que vous souhaiteriez améliorer ?

Qu'il me soit permis de témoigner ma profonde gratitude aux plus hautes autorités de mon pays le Togo et en particulier au Chef de l'État, qui a placé sa confiance en

nous, et nous a porté à la tête de la Délégation Spéciale Consulaire (DSC) de la CCI-Togo depuis janvier 2021.

Mon sentiment après le temps passé à la tête de la DSC, est mitigé.

Si d'une part, il est fort appréciable, très positivement, le fait que les hommes et les femmes d'affaires disposent d'un instrument censé rassembler, faciliter et permettre leurs affaires, créer des ponts entre eux et booster l'économie du pays et celle des pays de la sous-région ; en termes de réussite, on peut citer la création des structures telles que Asky, ETI, etc...,

D'autre part, force est de constater que ce rassemblement réussi des hommes et femmes d'affaires par nos prédécesseurs, à l'instar des présidents Gervais DJONDO et Alexis LOOKY et bien d'autres, n'est plus du tout d'actif. Les opportunités qu'offre cet instrument ne sont plus explorées à fond. Serait-ce par manque de vision ou de motivation au profit des petits avantages personnels ? D'aucuns diront que c'est une tare générale et inhérente à nos pays à des degrés divers. Nous avons aussi compris que le déficit de cadre réglementaire / institutionnel ou organisationnel empêche d'atteindre les objectifs assignés aux chambres de commerce. Heureusement que les gouvernements ont su capter cette déchéance et ont enclenché une dynamique des réformes un peu partout.

Au Togo, nous sommes dans un processus de réforme en profondeur axées sur une révision du cadre réglementaire, institutionnel et organisationnel. Avec la tendance actuelle des textes, il s'agit d'un grand tournant qui sera entamé dans les prochaines années. Le vote par l'assemblée nationale de cette nouvelle loi s'inscrit dans l'assouplissement du cadre réglementaire pour faciliter l'évolution et l'adaptation des nouveaux outils de management, face aux changements de la structure de l'économie. Les projets de décret portant attributions, organisation et

fonctionnement de la chambre de commerce et d'industrie du Togo et celui relatif au régime électoral, présentés le 13 juin 2022 au gouvernement ont été accueillis favorablement. Les innovations introduites dans ces textes par le gouvernement démontrent, à plusieurs égards, l'importance accordée à la bonne marche de notre chambre consulaire.

Cette réforme, à termes, vise à doter la CCI-Togo d'organes forts, au service du développement du secteur privé afin qu'elle joue davantage son rôle de moteur de la croissance. Elle vise aussi à disposer des outils adéquats pour permettre aux élus consulaires de mieux collaborer entre eux, en synergie d'actions, de disposer d'une chambre consulaire inclusive capable de mieux défendre les intérêts du secteur privé pour le développement socio-économique du Togo.

Entre autres avantages, le projet de décret consacre le principe selon lequel tout opérateur économique immatriculé au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) est membre consulaire de droit.

Les bureaux consulaires à venir seront désormais réduits et évalués annuellement sur la base d'un cahier de charges qui regroupe les objectifs de performance à eux assignés par le gouvernement et les opérateurs économiques.

Parce que notre économie est structurée autour de petites entreprises, il est noté, dans les nouveaux textes, une discrimination positive qui permet d'avoir un cadre spécifique pour traiter des questions qui les concernent.

De même, il est retenu que le président de la Chambre consulaire est nécessairement un patron d'une grande entreprise, qui a réussi et qui est capable de la représenter devant n'importe quelle assemblée.

2. Quelles sont les mesures prises par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo pour que le secteur privé Togolais joue pleinement son rôle dans le développement de l'économie du pays tel que souhaité par le Gouvernement ?

Le gouvernement togolais s'appuie aujourd'hui sur le secteur privé dans ses programmes de développement. La CCI-Togo répond favorablement aux appels et initiatives du gouvernement en vue de contribuer à la réalisation des différents projets. A ce titre, diverses études ont cour pour permettre une bonne analyse des situations, de même que des formations à l'intention des opérateurs économiques.

Toutefois, l'application effective de la réforme reste un facteur déterminant pour mesurer l'impact du travail abattu. Entre autres innovations, il est à féliciter le fait que ce soit le gouvernement et les opérateurs économiques qui fixeront dorénavant aux différentes mandatures les objectifs à atteindre et il est donc institué un tribunal des pairs. A l'évaluation des performances, tout bureau peut être destitué par les élus consulaires en raison de l'absence de résultats ou actes subversifs répétitifs entachant l'image de l'institution consulaire.

3. La Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA qui a son siège à Lomé a pour mission de contribuer au processus d'intégration de l'espace économique sous régional. En votre qualité de Vice-Présidente pour le Togo, quel est votre appréciation du rôle que joue réellement la CCR-UEMOA ?

Je voudrais témoigner ma gratitude aux pères-fondateurs pour cette vision noble de créer la CCR-UEMOA avec pour objectif de contribuer à l'intégration économique de notre espace communautaire.

Nous sommes aujourd'hui dans une économie planétaire où les Etats dits « sous-développés » sont acculés par l'invasion des produits des pays dits « développés ». Dans cette situation, il est impérieux de se mettre ensemble pour conjurer les efforts afin de résister à cette invasion économique. C'est pourquoi les opérateurs économiques de la sous-région doivent saisir cette formidable opportunité offerte par la CCR UEMOA, un creuset pour tisser des relations et semer des chaînes de valeurs entre eux.

Nous appelons de tous nos vœux la résurgence des hommes et femmes d'affaires capables d'impulser ce nouvel ordre économique pour les pays de l'UEMOA. C'est pourquoi nous saluons l'engagement du Président Coulibaly de la CCR UEMOA, qui, en l'espace d'un an, a déjà fait naître l'espoir d'un souffle nouveau aux économies de la

sous-région. Les présidents des chambres consulaires des différents pays doivent lui emboîter le pas pour une économie régionale prospère.

4. Quelles sont les actions que vous menez au niveau national à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo dans le sens de l'intégration sous régionale ?

En termes d'actions que nous menons pour la coopération et l'intégration dans notre espace économique, il faut relever que les actions restent mineures pour l'instant.

Pour l'essentiel, il concerne la participation à toutes les actions impulsées par la CCR UEMOA, et par d'autres institutions sous-régionale, régionale et continentale, à l'instar de la FEWACCI, la CPC-CAF, etc....

Il faut également inscrire à ce chapitre l'option d'un partenariat sud-sud, à l'image des relations d'échanges d'expériences avec la CCI BF dans la mise en œuvre de la garantie unique, des journées Sénégal-Togolaises de façon rotative entre Lomé et Dakar, avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar...

Très enclin à cette coopération entre les chambres de commerce sœurs de la sous-région, la DSC a effectué des missions de partage d'expériences au Bénin, au Burkina, etc...

La création future d'un fonds de garantie régional, sous l'impulsion du président de la FEWACCI et de la CCI Côte d'Ivoire, M. TOURE Faman, dont les bases sont en plein déploiement, est l'une des avancées en lesquelles l'intégration sera probablement une gageure.

Mais au-delà, il faut des actions fortes comme la création de structures communautaires, à l'image de Asky, ETI, etc. C'est véritablement ce que nous appelons de tous nos vœux. Il n'est plus acceptable que tous les ordinateurs et téléphones que nous utilisons dans notre sous-région viennent d'ailleurs. Mais nous sommes d'accord que ces projets communs demandent du temps pour être structurés et mis en œuvre.

C'est pourquoi nous travaillons actuellement sur les différents accords signés au niveau national et international en vue de redynamiser les actions de coopération, à l'avantage de nos membres. Nous travaillons également avec nos

pairs sur des objectifs communs de productions. Nous saluons pour cela la vision et la détermination du président de la chambre de commerce du Bénin et tous les autres présidents des chambres de commerce qui montrent une grande ouverture d'esprit.

5. Madame la Présidente, Comment voyez-vous l'avenir de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA ?

Nous sommes particulièrement fières que cette institution ait son siège à Lomé au Togo. La mise à disposition par l'Etat togolais d'un site pour construire son siège est illustrateur de son engagement dans la réussite des projets communautaires. Comme togolaise, je ne peux que rassurer les uns et les autres quant au souhait de voir plus ancrée cette institution.

Néanmoins, il est souhaitable que les hommes et femmes d'affaires qui animent la vie de cette institution réussissent à lui donner les moyens d'un organe décisionnel assez fort et inclusif qui crée des liens assez soudés, à même de conforter les intérêts des opérateurs économiques de l'espace communautaire.

LOI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU TOGO

LA LOI RELATIVE À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO VOTÉE

L'Assemblée nationale du Togo a tenu, le 23 mai 2022 à son siège, sa 8e séance plénière de la 1re session ordinaire de l'année 2022. Cette séance dirigée par la présidente de l'institution, Yawa Djigbodi Tsègan, a été essentiellement consacrée à l'adoption du projet de loi relatif à la chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). Cette loi, adoptée à l'unanimité des députés présents, permettra de rendre plus cohérentes, efficaces et flexibles les dispositions organisant la CCIT. Cette plénière s'est déroulée en présence des ministres Kodjo Adédze du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale et Christian Trimua en charge des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République.



Honorable Yawa Djigbodi TSÈGAN, Présidant la séance

Le secteur privé togolais peut pousser un ouf de soulagement après plus d'une année de tribulations qu'a connu la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), suite à la suspension du processus électoral consulaire de 2020. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a proposé des réformes de cette structure regroupées dans un projet de loi soumis, hier à l'Assemblée nationale réunie en sa 8e séance plénière de la 1re session ordinaire de l'année.

Selon l'exposé des motifs, la CCIT créée en 2007 est administrée, depuis le 6 janvier 2021, par une délégation spéciale consulaire qui a pour principale mission, de gérer les affaires courantes et urgentes, d'organiser de nouvelles élections consulaires, de faire le benchmarking dans la sous-région pour s'inspirer des meilleures pratiques, afin de procéder à la relecture de tous les textes de la chambre consulaire. Pour cela, des missions de benchmarking se sont dérou-

lées auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie des Républiques sœurs du Bénin et du Burkina-Faso. L'analyse de la situation actuelle de la chambre consulaire du Togo et l'étude comparative des textes régissant les chambres consulaires des pays visités, nécessitent une réforme du cadre réglementaire et institutionnel de la CCIT. Raison pour laquelle, dans le cadre de cette réforme, il est suggéré l'adoption d'une nouvelle loi relative à la CCIT-Togo. Par cette loi, le dispositif législatif est allégé et il est proposé que les dispositions susceptibles de modifications telles que les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la chambre consulaire, soient fixées par décret en Conseil des ministres, de même que les dispositions relatives au régime électoral de la CCIT.

DOTER LA CCIT D'ORGANES FORTS PERMETTANT AU SECTEUR PRIVÉ DE JOUER SON RÔLE DE MOTEUR DE CROISSANCE

Par ailleurs, pour l'atteinte des objectifs de la vision stratégique Togo 2025 pour laquelle il est attendu du secteur privé des financements à hauteur de 50%, il s'avère impérieux d'opérer une réforme en profondeur de la chambre consulaire. Cette réforme vise à doter la CCIT-Togo d'organes forts, permettant au secteur privé de jouer davantage son rôle de moteur de croissance. Elle vise, en outre, à permettre aux élus consulaires de mieux collaborer pour mener des actions en synergie, de disposer d'une chambre consulaire inclusive capable de mieux défendre les intérêts du secteur privé, pour le développement socio-économique du Togo. Ainsi, le projet de loi relatif à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo a été élaboré conformément aux standards régionaux et internationaux, en vue de mettre en place une institution consulaire moderne et dynamique. Le présent projet comprend six articles qui traitent du régime juridique, de la tutelle et du siège de la CCIT-Togo, de ses missions et attributions.

Après l'étude particulière, les présidents des groupes parlementaires UNIR, UFC et NET-PDP, respectivement MM. Aklesso Atcholé, Komi Agbanou et Jerry Taama ont, tour à tour, félicité le gouvernement pour toutes les initiatives prises, afin de booster le secteur privé et lui permettre de contribuer véritablement au développement du pays. A la suite de leurs exhortations, les députés, à l'unanimité, ont voté la loi relative à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT-Togo).

LA CCIT CONSIDÉRÉE COMME UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

A l'occasion, le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale, Kodjo Adédze, a salué cet acte qui marque une étape décisive dans le processus de renouvellement du cadre légal, réglementaire et institutionnel de la chambre consulaire. Le gouvernement, a-t-il dit, dispose désormais d'un précieux outil de modernisation de la CCIT-Togo considérée comme un partenaire privilégié du développement socio-économique du pays.

La présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan a, quant à elle, félicité les députés pour leur engagement et disponibilité à accompagner le gouvernement dans sa quête du bien-être des populations.

Mélissa BATABA

ORGANISATION DU SALON DES PME /PMI DE L'UEMOA À LOMÉ

MME NATHALIE BITHO A ÉCHANGÉ AVEC UNE DÉLÉGATION DU SECRÉTARIAT PERMANENT DU SALON DES BANQUES ET DES PME DE L'UEMOA

En séjour dans la capitale togolaise, dans le cadre des préparatifs de la 8ème édition du Salon des Banques et des PME de l'UEMOA, prévue au mois de Novembre 2022 à Lomé, la délégation conduite par le Secrétaire Permanent de ladite institution a rendu une visite de courtoisie à la Présidente de la Délégation Spéciale de la CCI Togo, occasion pour lui de faire l'état des lieux dans l'organisation de cette manifestation.



Monsieur Hermann NAGALO, Secrétaire Permanent du Salon des Banques et des Petites et Moyennes Entreprises de L'UEMOA (SBPME-UEMOA), a déclaré avoir profité de la visite de concertation et d'information pour présenter le salon des pays de L'UEMOA qui est un cadre de rencontre dédié aux banques et les structures d'accompagnement de l'espace communautaire.

Pour lui, dans un contexte de libre échange continentale, les PME de

l'UEMOA, au-delà de la compétitivité ont besoin d'une meilleure coopération, et ce salon est destiné à renforcer cette coopération entre les institutions financières des pays de l'espace pour le développement du commerce intracommunautaire.

Il s'est dit confiant que la CCI Togo apportera sa touche pour la réussite de cet évènement, raison de sa rencontre avec les premiers responsables de la chambre consu-

gnement.

Pour rappel, le salon se tient de manière rotative dans les 8 pays de l'UEMOA. Il est exclusivement dédié aux TPE, PME de la Zone avec la participation des structures de financement et d'accompagnement, et de plusieurs partenaires. Il a pour objectif de permettre aux PME de tisser des partenariats nouveaux, et offre une opportunité pour évaluer la contribution et l'impact des PME dans la transformation de l'économie.

PARTENARIAT CCI-TOGO/CCIAG

LA CCIA DE LA GUINÉE CONAKRY S'INSPIRE DE L'EXEMPLE DE LA CCI-TOGO

« Je pense qu'ayant les mêmes réalités, si les chambres de commerce de l'Afrique de l'Ouest se mettaient ensemble, on pourrait largement dépasser les problèmes que nous avons, parce que le plus important c'est la chaîne des valeurs... » dixit Eric Benjamin COLLE



La coopération entre les chambres consulaires de l'espace communautaire, doit se renforcer. C'est du moins ce que pense Eric Benjamin COLLE, Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG). En tournée de travail dans certains pays de la sous-région dont le Togo, l'émissaire de Mamadou Baldé, nouveau président élu à la tête de la CCIAG, dit être venu à Lomé pour aller à l'école de la CCI-Togo, s'inspirer des bonnes pratiques et renforcer la coopération entre les deux chambres consulaires.

Pour l'homme d'affaire guinéen, les entretiens avec madame BI-

THO, Présidente de la Délégation Spéciale Consulaire de la CCI-Togo et son équipe ont été très fructueux et instructifs. Des échanges qui permettent d'éviter des écueils en s'inspirant de l'exemple togolais qui nourrit des ambitions, en dépit des moments difficiles que la CCI-Togo a connus et qu'elle surmonte progressivement.

Pour lui, les études réalisées par la CCI-Togo sur le secteur privé, l'environnement des affaires et le cadre juridique sont de nature à consolider la place de la Chambre dans le microcosme économique togolais.

Le vice-président de la CCIAG a

soutenu qu'il est temps que le partenariat sud-sud prenne enfin son envol, car les peuples des différents pays ont les mêmes réalités avec les mêmes langues, et des marchés achalandés de la même façon.

Ainsi relève-t-il : « Je pense qu'ayant les mêmes réalités, si les chambres de commerce de l'Afrique de l'Ouest se mettaient ensemble, on pourrait largement dépasser les problèmes que nous avons, parce que le plus important c'est la chaîne des valeurs. Si nous avons des produits que nous ne pouvons pas transformer en Guinée, je préfère qu'ils soient transformés au Mali, au Togo ou ailleurs directement et à partir du moment où ces produits circulent entre nous je pense qu'on aura vraiment aidé à la fois les paysans et tous ceux qui transforment, bref les populations ».

Pour rappel, après plus de 18 ans d'immobilisme et de léthargie, c'est le 18 Mars 2022, qu'un bureau fédérateur a été mis à la tête de la CCIAG ceci sur instruction des nouvelles autorités du pays.

AGENDA

EVÉNEMENTS DE LA CHAMBRE CONSULAIRE RÉGIONALE DE L'UEMOA

Du 05 – 07 juillet à Ouagadougou

Réunion de concertation entre la CCR et les départements de la Commission de l'UEMOA

Du 19 – 22 juillet à Lomé

Première réunion du Comité de Suivi du chantier du siège de la CCR-UEMOA

Le 28 juillet par visioconférence

Première Réunion du Comité de Pilotage du Plan de travail de la mandature

En juillet à Lomé

Première réunion de la Commission ad'hoc « Gouvernance »

En juillet à Lomé

Troisième séance de travail du personnel des Services Administratifs avec le PCCR

En septembre à Abidjan

Séminaire d'échange, de partage d'expérience et d'appropriation des réformes entreprises par l'UEMOA à l'attention des DG et SG des organisations membres

En septembre à Niamey

Deuxième réunion de la Commission Technique des Affaires Générales et Institutionnelles (CTAGI)

En septembre à Dakar

Deuxième réunion de la Commission Technique Politiques Sectorielles de l'Union (CTPS)

En septembre à Ouagadougou

Deuxième réunion de la Commission Technique des Politiques Communes de l'Union (CTPC)

En septembre par visioconférence

Troisième réunion du Bureau de la CCR-UEMOA

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Du 28 juin au 13 juillet 2022 à Dar es Salaam en Tanzanie

46^{ème} édition de la Foire Internationale de Dar es Salaam (DITF sur le thème : « Economie Industrielle pour la création d'emploi et le commerce durable »

Du 06 au 13 juillet 2022 à Libreville et à Kigali

La 2^{ème} mission économique et commerciale de la francophonie

En juillet 2022 à New Delhi

17^{ème} édition du CII-EXIM Bank Conclave sur le thème « Partenariat pour la croissance entre l'Inde et l'Afrique »

Du 22 au 28 août 2022 à Bouaké en Côte d'Ivoire

2^{ème} édition du Salon international pour l'autonomisation et l'innovation féminine (SAPAIF)

Du 02 au 06 Octobre 2022 à Kinshasa en RDC

« Made in Tunisia »

Du 19 au 21 Octobre 2022, à Ouagadougou, Burkina Faso

La 7^{ème} édition du forum multisectoriel Ouest Africain de développement des PME/PMI dénommé « AFRICALLIA 2022 »

Du 1er au 5 Novembre 2022 à Lomé, Togo

8^{ème} édition du Salon des Banques et PME de l'UEMOA